Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

L' Espion Chinois: Ou, L'Envoye Secret De la Cour de Pekin, Pour examiner l'Etat présent de l'Europe

Traduit du Chinois

Goudar, Ange A Cologne, 1764

Lettre XXVI. Au Même.

urn:nbn:de:gbv:45:1-9387

indissolubles; ce même droit les forme, & les détruit, quand les raisons qui les avoient fait établir ne subsistent plus; mais comme il est dans la prudence humaine de se précautionner par des garanties, souvent il ordonne de prendre des sûretés pour leur observation.

LETTRE XXVI.

Au Même.

A I S c'est particulierement à la guerre qu'est le triomphe du droit des gens des nations. Il y en a de plusieurs espéces, & c'est son affaire d'être l'arbitre de toutes. C'est lui qui en ordonne la forme, & la déclaration; il distingue entre tous les ennemis le droit de chaque ennemi, & régle entre les alliés & les auxiliaires la forme ainsi que la durée des subsides.

Il permet qu'on foit neutre au milieu du

feu, des siéges, & des batailles.

Ce droit va plus loin, il établit la foi entre les ennemis, & fait qu'on se doit tout, dans le tems qu'on croit ne se devoir rien.

Dans le cas d'une guerre injuste, il établit que le prince qui la suscite, se rend coupable coupable lui seul de tous les maux qu'elle cause, & met sur son compte les usurpations, les tirannies, les violences, & toutes les vexations qui en sont une suite néces-faire.

Il régle le droit des conquêtes, & donne des loix, pour que le vaincu rentre dans fes droits au-moment même qu'il les abandonne.

Il répare les déprédations que la licence des armes cause, & il ordonne que les états & les possessions de l'ennemi qu'il avoit perdus & qu'il aquiert de nouveau, lui soient rendus dans le même état où ils étoient auparavant.

Il statue sur les prisonniers de guerre, établit leur rançon, ou régle leur échange.

Il ordonne la paix, & fait voir l'avantage qu'il y a de l'entretenir, & établit que les conventions sur la tranquilité publique doivent être sacrés, & il prescrit des loix pour leur exécution.

Si des cas particuliers obligent à les rompre; il régle les cérémonies, & les ménagemens qu'il faut observer dans cette rupture; mais ce même droit des gens des nations, qui devroit être la source de tous les biens en Europe, est la cause de la plûpart des maux; car les Euro-

péens

péens abusent de tout, de la vertu-même: aussi je ne t'ai pas donné ce droit pour une éalité, mais comme une figure qui représente un chose qui n'existe point.

LETTRE XXVII.

Le Mandarin Cham-pi-pi, au Mandarin Kie-tou-na, à Pékin.

De Paris.

ON dit que le gouvernement François est tombé en quenouille; cela veut dire, qu'il est dirigé par une semme. Les plaisans de Paris disent à ce sujet que les affaires d'état sont en mouches, & en rubans, & les expéditions militaires en cornettes. Ils ajoutent qu'il y a cinq ou six jours dans le mois, où les expeditions sont menées d'une maniere extraordinaire, à cause d'une maladie ordinaire qui attaque celle qui gouverne, & que cette indisposition rend alors sa monarchie malade.

A la Chine nous ne connoissons point le gouvernement en quenouille: ce n'est pas que nos Empereurs n'aient des soiblesses; ils sont hommes: mais l'administration n'a rien à démêler avec le lit du prince: